

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2011

DCM N° 11-06-30-31

Objet : Conventions de réservation de logements locatifs sociaux avec l'OPH de Montigny-lès-Metz et la S.A. d'HLM Présence Habitat.

Rapporteur : Mme PALLEZ, Adjoint au Maire

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est portée garante de prêts contractés par l'OPH de Montigny-Lès-Metz pour l'acquisition-amélioration de 7 logements collectifs aidés (4 PLUS et 3 PLAI) 112 rue de la Ronde et par la S.A. d'HLM Présence Habitat pour l'acquisition-amélioration d'un logement individuel PLAI situé 49 rue Vigne Saint-Avold à Metz.

En contrepartie de l'octroi de la garantie financière accordée par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, les bailleurs sociaux doivent réserver au bénéfice de la Commune un contingent équivalent à 20 %, soit en l'espèce 1 logement de chacune des opérations.

Les attributions seront effectuées sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Metz.

Ces réservations de logements font l'objet de conventions dont les projets sont joints en annexe, d'où la motion suivante.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et l'article R 441-5,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision du Conseil de Communauté de Metz Métropole en date du 4 avril 2011 de garantir les prêts contractés par l'OPH de Montigny-Lès-Metz pour financer l'opération d'acquisition-amélioration de 4 logements collectifs PLUS et 3 logements PLAI, situés 112 rue de la Ronde à Metz,

VU la décision du Conseil de Communauté de Metz Métropole en date du 22 novembre 2010 de garantir les prêts contractés par la S.A. d'HLM Présence Habitat pour financer l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement individuel PLAI situé 49 rue Vigne Saint-Avold à Metz,

VU le courrier de l'OPH de Montigny-Lès-Metz, en date du 13 avril 2011, tendant à obtenir la signature de la convention qui définit les conditions de réservation du logement lié à l'opération 112 rue de la Ronde à Metz,

VU le courrier de la S.A. d'HLM Présence Habitat, en date du 18 avril 2011, tendant à obtenir la signature de la convention qui définit les conditions de réservation du logement lié à l'opération 49 rue Vigne Saint-Avold à Metz.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'approuver** les conventions de réservation de logements locatifs sociaux ci-annexées,
- D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Isabelle KAUCIC
Adjointe au Maire

Service à l'origine de la DCM : Mission Habitat Logement

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 8.5

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40

Absents : 15

Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0